

Conditions générales

Inscription : L'inscription aux cours est définitive dès réception de la facture/confirmation de participation.

Désistement : En cas de désistement, annoncer celui-ci **par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la période choisie**. Passé ce délai, le 50% du montant du cours sera demandé.

Prix des cours : Sauf condition spéciale mentionnée, le paiement est à effectuer **dans les 30 jours**. Le choix du tarif annuel (20% rabais), allant du mois d'août au mois de juillet (35 ou 40 semaines), peut se faire jusqu'aux vacances scolaires d'automne et est à payer **avant le 31 octobre 2019**. Sur demande, il est toutefois possible de vous acquitter des montants dus en plusieurs versements (maximum 3).

Absences : Seules les absences excusées peuvent être remplacées. Merci de m'informer au plus vite de vos absences prolongées.

Remboursement, reports : Si une leçon n'a pu être dispensée par ma faute et a dû être annulée, le montant correspondant à celle-ci vous sera remboursé. Les vacances privées et empêchements personnels (professionnels, familiaux) ne sont pas déductibles ni remplaçables au-delà de l'année en cours (les 35 semaines pour Boudry, ou 40 pour les autres lieux).

Remplacements : En cas d'empêchement exceptionnel à se rendre à une leçon, il est possible de remplacer celle-ci un autre jour, **après m'en avoir préalablement informée**.

Certificats médicaux : Les certificats médicaux sont pris en compte dans le cas d'une inscription au **prorata** et pour des absences de **plus de 3 semaines consécutives** (dès la 4^{ème} semaine). Si on est **inscrit à l'année** (20% de rabais), les certificats médicaux **ne sont pas pris en compte**. Dans les deux cas de figure, il est possible de remplacer les cours manqués dans le cadre de l'année en cours (août-juillet).

Hygiène : Afin de garantir une bonne qualité d'eau et d'en réduire le chlore, une **douche complète** est indispensable avant le cours, ainsi qu'un démaquillage si nécessaire.

Problèmes techniques : Aucune charge ne peut être retenue contre Muriel Kuster en cas de problèmes techniques liés à la gestion des bassins et/ou de fermeture(s) non planifiée(s) de ceux-ci.

Assurance : L'assurance risque accident est à la charge de chacun(e). Muriel Kuster décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol dans l'enceinte de la piscine et les vestiaires.

Renseignements, contact : Muriel Kuster, Trois-Rods 15, 2017 Boudry, 032/730 17 76.
www.aquation.ch/contact@aquation.ch